



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Vous souhaitez participer à la formation
REUSSIR SES TRANSFORMATIONS,
animée par le cabinet *MILHERES & GEFFROY Associés*

Lieu : Hôtel Oceania 5, Boulevard Heurteloup 37000 TOURS.

Dates : 27, 28 et 29 (matin) novembre 2024.

Merci de compléter les éléments suivants et de nous faire parvenir le document, les CGV paraphées ainsi que le règlement à l'adresse du cabinet MILHERES & GEFFROY Associés, 2 rue du Plat d'Étain-Bureau 303-37000 TOURS

Nom & prénom :

Entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Dirigeant :

Téléphone personnel :

Courriel personnel :

Activité de votre entreprise :

Fonction dans l'entreprise :

Date :

Signature :

MILHERES & GEFFROY Associés - 2 rue du Plat d'Étain bureau 303 37000 TOURS
SIRET : 894 235 613 00019 – Déclaration d'Activité Enregistrée sous le numéro 24370422237 auprès du
Préfet de la Région Centre Val de Loire (Art. : R6351-6 du Code du travail)
Courriel : contact@milheresgeffroy.com – Tel. : 06 59 76 67 51



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Formation professionnelle

Objet et champ d'application :

Suite à la commande d'une formation le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels :

A la demande du Client, l'organisme de formation *MILHERES & GEFFROY Associés* lui fait parvenir en double exemplaire un contrat ou une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage auprès de *MILHERES & GEFFROY Associés* en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant sa signature et/ou son cachet commercial. Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé. A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client ou à la personne qui s'y serait individuellement inscrite.

Prix, facturation et règlement :

Tous nos prix sont net de taxes. Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur, lors d'une formation dispensée en intra (sur la base d'un hôtel 3 ou 4 étoiles, de billets SNCF 1^{ère} classe, des tarifs kilométriques selon le barème fiscal en vigueur). La totalité du paiement est à régler, par chèque ou virement, à l'ordre de la société *MILHERES & GEFFROY Associés* en même temps que l'inscription et l'envoi des présentes CGV paraphées.

Règlement par un OPCO :

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de :
- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande.

Pénalités de retard :

Sans objet.

Refus de commande :

L'organisme *MILHERES & GEFFROY Associés* se réserve le droit de valider ou refuser une inscription sans avoir à se justifier.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce-t-elle en cas de force majeure :

- si une annulation intervient, pour une formation dispensée en intra, avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à *MILHERES & GEFFROY Associés* à titre d'indemnité forfaitaire.

- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à *MILHERES & GEFFROY Associés* à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Conditions d'annulation et de report d'une session de formation :

Toute inscription est définitive. En cas d'impossibilité de présence, la session de formation est réputée avoir été réalisée et le règlement reste acquis à *MILHERES & GEFFROY Associés*.

En cas d'annulation du fait de *MILHERES & GEFFROY Associés*, l'intégralité des sommes perçues est remboursable sous un mois, sauf cas de force majeure.

Médiation de la consommation :

Les litiges nationaux ou transfrontaliers qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de la présente convention, peuvent être soumis à la médiation de la consommation à la demande du consommateur. La médiation de la consommation désigne un processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. A défaut d'accord amiable entre les parties, le médiateur leur propose une solution pour régler le litige. Le consommateur ne peut toutefois saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige. Si cette démarche n'est pas effectuée, la demande de médiation sera irrecevable.

La liste de l'ensemble des médiateurs agréés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) est accessible sur son site internet :

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mEDIATEURS-REFERENCES>

Le litige ne peut notamment être examiné par le médiateur si :

- le client ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de *MILHERES & GEFFROY Associés* par une réclamation écrite,
- la demande est manifestement infondée ou abusive,
- le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal,
- le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de *MILHERES & GEFFROY Associés*,
- le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

La médiation est gratuite pour le client (sauf si celui-ci a volontairement recours à un avocat, un tiers de son choix ou un expert).

Le médiateur ne pourra recevoir aucune instruction des parties ni être rémunéré en fonction du résultat.

MILHERES & GEFFROY Associés - 2 rue du Plat d'Etain bureau 303 37000 TOURS
SIRET : 894 235 613 00019 – Déclaration d'Activité Enregistrée sous le numéro 24370422237 auprès du
Préfet de la Région Centre Val de Loire (Art. : R6351-6 du Code du travail)
Courriel : contact@milheresgeffroy.com – Tel. : 06 59 76 67 51



La médiation des litiges de consommation est soumise à l'obligation de confidentialité prévue par l'article 21-3 de la loi n° 95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et de la procédure civile, pénale et administrative.
Les parties demeurent libres de soumettre leur litige à un juge dans le cadre des dispositions légales applicables.

Conformité des lieux :

Pour les formations prestées dans les locaux des stagiaires, les entreprises devront respecter la conformité des lieux devant accueillant des formations en matière de sécurité, d'hygiène, accessibilité, de disponibilité des moyens.

Protection des données à caractère personnel :

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à *MILHERES & GEFROY Associés* en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires de *MILHERES & GEFROY Associés* pour les seuls besoins desdits stages. Les données sont sécurisées et conservées pendant la relation client. Conformément aux dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité en s'adressant à contact@milheresgeffroy.com ou par courrier postal adressé à *MILHERES & GEFROY Associés*, 2 rue du Plat d'Etain, bureau 303 37000 TOURS.

Renonciation :

Le fait, pour *MILHERES & GEFROY Associés*, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Rétractation :

La rétractation se fait, en conformité avec la loi et uniquement par l'usage conforme du bulletin de rétractation fourni.

Obligation de non-sollicitation de personnel :

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de *MILHERES & GEFROY Associés* ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le client devra verser à *MILHERES & GEFROY Associés* à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable :

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre *MILHERES & GEFROY Associés* et ses Clients.

Attribution de compétence :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal judiciaire de TOURS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de *MILHERES & GEFROY Associés* qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par *MILHERES & GEFROY Associés* en son siège social situé 2, rue du Plat d'Etain-bureau 303- 37000 TOURS.

MILHERES & GEFROY Associés- 2 rue du Plat d'Etain bureau 303 37000 TOURS
SIRET : 894 235 613 00019 – Déclaration d'Activité Enregistrée sous le numéro 24370422237 auprès du
Préfet de la Région Centre Val de Loire (Art. : R6351-6 du Code du travail)
Courriel : contact@milheresgeffroy.com – Tel. : 06 59 76 67 51

Version 1 du 12/07/2024

www.milheresgeffroy.com



FORMULAIRE DE RETRACTATION FORMATION

(Valable 14 jours à compter du jour de validation de l'inscription selon l'art. L221.18 du code de la consommation)

Vous êtes inscrit pour participer à la formation

REUSSIR SES TRANSFORMATIONS

animée par le cabinet *MILHERES & GEFFROY Associés*

Lieu : Hôtel Oceania 5, Boulevard Heurteloup 37000 TOURS.

Dates : 27, 28 et 29 novembre 2024 matin.

Merci de compléter les éléments suivants :

Nom & prénom :

Entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Dirigeant :

Téléphone personnel :

Courriel personnel :

Motif de la rétractation :

Date :

Signature (et cachet si entreprise) :

MILHERES & GEFFROY Associés - 2 rue du Plat d'Étain bureau 303 37000 TOURS
SIRET : 894 235 613 00019 – Déclaration d'Activité Enregistrée sous le numéro 24370422237 auprès du
Préfet de la Région Centre Val de Loire (Art. : R6351-6 du Code du travail)
Courriel : contact@milheresgeffroy.com – Tel. : 06 59 76 67 51

Version 1 du 12/07/2024

www.milheresgeffroy.com